



Greffe de la Cour fédérale du Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/71-1997

ISBN 0-660-60357-8



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044



Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport de rendement

**pour l'exercice clos
le 31 mars 1997**

Le Ministre de la Justice,

Table des matières

Chapitre I : Message de l'administrateur	3
Chapitre II : Vue d'ensemble du greffe	4
Mission, rôle et responsabilités	4
Objectifs	5
Priorités stratégiques	5
Secteurs d,activités et catégories de services	5
Organisation et répartition des ressources	10
Chapitre III : Rendement du greffe	12
A. Résultats escomptés	12
Tableaux des dépenses prévues et des dépenses réelles	12
B. Rendement réel	14
C. Examen des secteurs clés	19
Chapitre IV : Renseignements complémentaires	20
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du greffe	20
Lois appliquées par le greffe	20
Tableaux financiers récapitulatifs	21
Personnes ressources, Programme des services du greffe	22

Chapitre I : Message de l'administrateur

Les Canadiens sont, à juste titre, fiers de leur système de justice et des tribunaux qui en constituent l'élément central.

Pour garantir le maintien de l'excellence du système de justice canadien, le gouvernement a, en 1994, confié au vérificateur général la tâche d'examiner le rôle de quelques institutions judiciaires fédérales, y compris la Cour fédérale et son greffe, et leurs relations mutuelles. Bien que nous ayons attendu les résultats de cet examen spécial pendant tout l'exercice 1996-1997, le rapport n'a été déposé et rendu public que le 22 avril 1997. Plusieurs comités, dont le comité des juges de la Cour fédérale et le comité des juges de la Cour de l'impôt, sont présentement en train de l'étudier. En attendant l'issue de cet examen, le greffe de la Cour fédérale est particulièrement attentif à l'évolution des besoins et des attentes de ses principaux clients : la Cour elle-même, la communauté juridique, et les Canadiens qui s'adressent au greffe en vue de faire résoudre leurs différends par la Cour.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, des dispositions ont été prises pour de bon en vue de l'introduction éventuelle d'un système de gestion des instances et d'un système de règlement extrajudiciaire des différends, qui sont présentement considérés comme la solution de l'avenir pour les tribunaux surchargés.

Ces innovations constituent des entreprises majeures tant pour la Cour que pour le greffe. On s'attend à ce qu'elles aient des répercussions importantes sur notre productivité et notre efficacité.

Peu de temps après la clôture de l'exercice 1996-1997, le greffe a demandé l'approbation du Conseil du Trésor pour la mise en place d'une nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation, ou PRAS. Conçue dans le cadre du train de mesures prises par le Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer les communications avec le Parlement, cette nouvelle structure est présentée dans le présent rapport.

C'est avec plaisir que je présente le rapport du greffe de la Cour fédérale pour l'exercice 1996-1997.

L'administrateur de la Cour fédérale,

Chapitre II : Vue d'ensemble du greffe

Mission, rôle et responsabilités

Selon l'article 3 de la *Loi sur la Cour fédérale*, L.R.C. (1985), ch. F-7, la Cour fédérale du Canada est une cour supérieure d'archives ayant compétence en matière civile et pénale, pour la bonne application du droit au Canada.

Les juges de la Cour fédérale sont également juges de la Cour d'appel des cours martiales du Canada, laquelle est constituée en vertu de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. (1985), ch. N-5). L'article 234 de cette loi crée la Cour d'appel des cours martiales du Canada, et l'article 236 prévoit que les préposés du greffe de la Cour fédérale du Canada sont d'office préposés du greffe de la Cour d'appel des cours martiales du Canada.

Le greffe est constitué en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la Cour fédérale*.

14. (1) Le greffe de la Cour se compose du bureau principal, situé à Ottawa, et des autres bureaux régionaux prévus par les règles.
- (2) La nomination du personnel de la Cour se fait conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.
- (3) Les règles fixent les modalités relatives à l'organisation du personnel et au fonctionnement des bureaux. S.R., ch. 10 (2^e suppl.), art. 14.

La Cour fédérale du Canada a une compétence étendue, notamment en ce qui concerne les demandes introduites par ou contre la Couronne, les appels interjetés en vertu de nombreuses lois fédérales, divers différends commerciaux, notamment en matière de droit maritime et de propriété intellectuelle. La Cour fédérale a également le pouvoir de contrôler les décisions rendues par des offices fédéraux, notamment par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le greffe est le lieu où sont déposés et duquel émanent les actes de procédure relatifs à toutes les instances introduites devant la Cour et ce, en conformité avec les Règles de la Cour fédérale, les Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration et les Règles de la Cour d'appel des cours martiales. Le greffe s'occupe de toutes les questions qui concernent les juges, les plaideurs et les avocats.

La Cour fédérale du Canada tranche les questions de droit fédéral qui débordent le cadre des frontières provinciales, permettant d'obtenir une uniformité et une efficacité plus grandes que si les lois fédérales étaient appliquées par les divers tribunaux provinciaux et territoriaux. La Cour veille constamment à minimiser les dépenses publiques ainsi que les frais supportés par les justiciables.

De plus, aux termes des articles 74 à 76 de la *Loi sur les juges*, l'administrateur de la Cour fédérale est, en sa qualité de sous-commissaire à la magistrature fédérale, responsable des ressources du programme.

Objectifs

Le greffe, qui est constitué en vertu de la *Loi sur la Cour fédérale* et des Règles de la Cour, a pour **principal objectif** :

[d']aider la Cour fédérale du Canada à remplir son rôle de tribunal de droit commun, d'équité et d'amirauté propre à améliorer l'application du droit du Canada.

Le rôle du greffe consiste à fournir les services administratifs nécessaires pour obtenir un règlement juste et rapide des différends en utilisant de façon efficace et efficiente les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Priorités stratégiques

Le greffe s'est fixé quatre **priorités stratégiques** pour exercer ses activités quotidiennes :

1. Veiller à ce que tous aient efficacement accès à la Cour.
2. Veillez à ce que tous aient la possibilité de faire régler leurs différends sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs.
3. Procurer à la Cour le meilleur cadre possible pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles.
4. Améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la Cour et à ses usagers par le recours à des moyens technologiques.

Secteurs d'activités et de services et organisation

Au cours de l'exercice 1996-1997, le greffe a adopté une nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) dans le but de rendre ses activités et ses besoins en ressources plus transparents.

Tout comme lors des exercices précédents, le programme du greffe figure dans le Budget des dépenses sous un seul *secteur d'activité*, celui des **Services du greffe**. C'est l'**administrateur de la Cour fédérale** qui est chargé de rendre compte des résultats sous cette rubrique, laquelle porte principalement sur la première priorité stratégique.

L'administrateur est chargé de la direction générale, de l'élaboration des politiques et de l'exécution de tous les travaux de planification pour s'assurer que le greffe réponde efficacement à l'évolution de sa charge de travail avec des ressources limitées. Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, les travaux de planification ont surtout traduit la volonté de la Cour de réduire les coûts et les délais dans la gestion du processus judiciaire. Les dispositions initiales que le greffe a prises en vue d'introduire le système de gestion des instances et de règlement extrajudiciaire des différends traduisent bien cette préoccupation. Par ailleurs, le greffe reconnaît de plus en plus que, pour aider efficacement la Cour à faire face à l'arrivée massive prévue de grandes causes dans le domaine du droit des autochtones, le personnel et les ressources financières du greffe seront largement mis à contribution. Parmi les autres pressions exercées sur la planification et les activités générales de gestion, mentionnons l'obligation pour le greffe de participer avec d'autres institutions à des études portant sur la rationalisation des installations matérielles des organismes judiciaires fédéraux, la nécessité d'acquérir des outils technologiques d'information et de communication appropriés pour faciliter la mise en place du système de gestion des instances et le mouvement qui se dessine de plus en plus au sein de la fonction publique pour faire renouveler l'organisation, lequel mouvement est encore plus sensible dans notre cas en raison des décisions qui seront probablement prises à la suite du rapport du vérificateur général dont il est question au chapitre I, sous la rubrique « Message de l'administrateur ».

Le tableau suivant illustre les liens qui existent pour chaque secteur d'activité entre les priorités stratégiques, les résultats et les stratégies générales d'évaluation utilisées pour mesurer le succès.

Priorité stratégique	Résultats clés	Stratégie d'évaluation
1. Veiller à ce que tous aient efficacement accès à la Cour	<i>Le public peut accéder physiquement ou par le biais de la technologie à des services du greffe qui sont sûrs et faciles à utiliser</i> <ul style="list-style-type: none">• par exemple : installations de la Cour et du greffe sûrs et accessibles	<ul style="list-style-type: none">• sondage en cours auprès des usagers• évaluation à venir des opérations en fonction des normes de rendement

Au chapitre III du présent rapport, les résultats escomptés au niveau des secteurs d'activité pour l'exercice 1996-1997 sont précisés et analysés dans ce contexte, notamment l'examen de la Cour fédérale et de la Cour de l'impôt par le ministre et la révision des Règles de la Cour fédérale.

Les activités et les ressources du greffe se classent en deux catégories de services :

i) Opérations

Cette catégorie regroupe une foule de services qui sont offerts aux plaideurs, aux avocats, aux juges et à la Cour elle-même. Parmi les activités typiques, mentionnons la fixation de la date des audiences et les opérations de salle d'audience, la communication de renseignements sur les règles de pratique, les directives de la Cour et la procédure à suivre dans les affaires mettant en cause des lois fédérales, le traitement de tous les actes de procédure déposés par les plaideurs ou délivrés à ces derniers, l'enregistrement dans un greffe national de tous les actes nécessaires au règlement des contestations en justice, l'exercice de certaines fonctions quasi judiciaires comme l'interrogatoire de débiteurs condamnés par jugement, la tenue de renvois sur les dommages-intérêts, la saisie de navires, de cargaisons et de marchandises en matière d'amirauté, l'établissement d'ordres de collocation en conformité avec le Code civil, la taxation des dépens dans les instances introduites devant la Cour fédérale et la Cour d'appel des cours martiales, l'arbitrage et l'exécution des décisions en matière commerciale, l'enregistrement des jugements et des sentences arbitrales rendus à l'étranger et la délivrance d'actes de procédure pour l'exécution forcée des décisions rendues par la Cour et par d'autres offices fédéraux, comme le Conseil canadien des relations du travail et le Tribunal canadien des droits de la personne.

La catégorie des services des opérations est axée sur la priorité stratégique numéro 2, pour laquelle c'est le **sous-administrateur aux opérations** qui est responsable des résultats; et la priorité numéro 3, pour laquelle c'est le **sous-administrateur à la gestion des ressources** qui est responsable des résultats.

Au chapitre III du présent rapport, plusieurs des résultats escomptés pour cette catégorie de services pour l'exercice 1996-1997 sont précisés et analysés dans ce contexte, notamment les dispositions prises en vue de mettre en place le système de gestion des instances et le système de règlement extrajudiciaire des différends, le recours à la vidéoconférence comme nouvel outil dans les salles d'audience et le programme de réduction des délais.

Le tableau suivant illustre les liens qui existent entre les priorités stratégiques, les résultats et les stratégies générales d'évaluation utilisés pour mesurer le succès.

Objectif stratégique	Résultats clés	Stratégie d'évaluation
<p>2. Veillez à ce que tous aient la possibilité de faire régler leurs différends sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs</p>	<p><i>Les Canadiens peuvent profiter des installations et services de la Cour sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs :</i></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • service au comptoir, traitement des actes et certificats, fourniture des renseignements efficaces • services des salles d'audience courtois et efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • sondage en cours auprès des usagers • contrôle en fonction des normes de rendement • examen de la gestion (vérification, évaluation du programme)
<p>3. Améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la Cour et à ses usagers par le recours à des moyens technologiques</p>	<p><i>Élaboration et mise en oeuvre réussies :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • de la gestion des instances • du programme de réductions des délais • du système de gestion des instances • de la fixation de la date des audiences • des téléconférences • des vidéoconférences 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de projet

ii) Services généraux

Ce service interne seconde à l'interne le greffe dans ses fonctions de finances, de l'administration, des ressources humaines, de la gestion des installations, de la sécurité et de la gestion du traitement de l'information. Les Services généraux s'attachent principalement à la quatrième priorité. C'est l'**administrateur de la Cour** qui est responsable des résultats dans ce secteur d'activité.

Le tableau suivant illustre les liens qui existent entre les Services généraux et ses priorités stratégiques, ses résultats et les stratégies générales d'évaluation utilisées pour mesurer le succès.

Objectifs stratégiques	Résultats clés	Stratégie d'évaluation
4. Procurer à la Cour le meilleur cadre possible pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles	<p><i>La Cour et le greffe bénéficient de toutes les installations et ressources et de tout le matériel nécessaire pour s'acquitter de leur rôle.</i></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">• outils de travail et systèmes de soutien appropriés• personnel bien formé, composé notamment d'auxiliaires judiciaires	<ul style="list-style-type: none">• La prestation des services sera évaluée à l'aide de sondages menés auprès des usagers et d'examens internes de la gestion

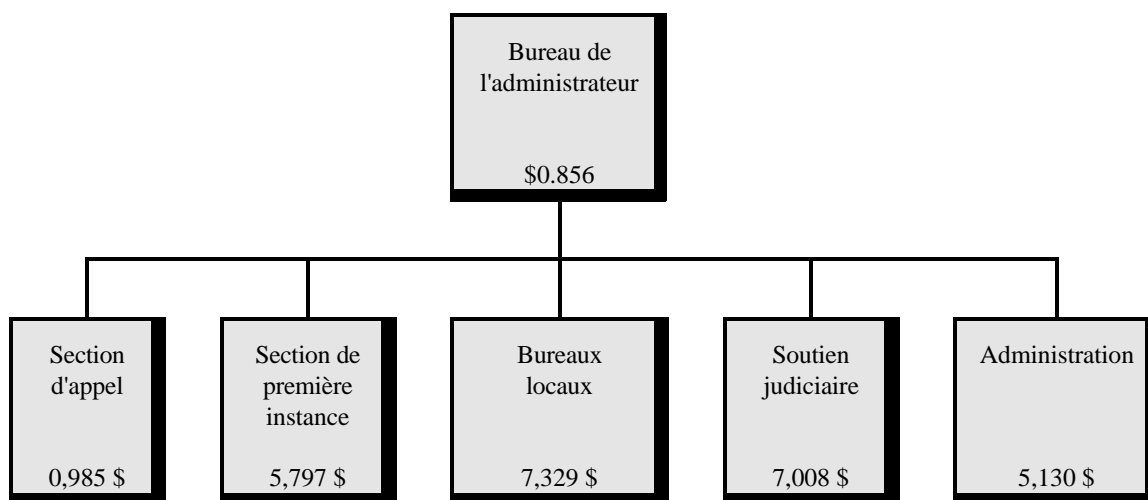
Au chapitre III du présent rapport, plusieurs des résultats spécifiques escomptés pour l'exercice 1996-1997 sont précisés et analysés dans ce contexte, notamment les programmes de formation interne destinés aux préposés et gestionnaires du greffe.

Organisation

La structure opérationnelle et l'affectation prévue des ressources pour l'exercice 1996-1997 sont résumés à la figure 1.

Figure 1: Répartition des ressources par unité organisationnelle pour 1996-97

(en millions de dollars)



Pour exécuter son mandat, le greffe de la Cour fédérale du Canada disposait, pour l'exercice 1996-1997, d'un budget de fonctionnement de 27 105 000 \$ (à l'exclusion des régimes d'avantages sociaux des employés au montant de 2 666 000 \$) et de 474 équivalents temps plein (ÉTP).

À compter de l'exercice 1998-1999, le Budget des dépenses du greffe sera fondé sur une nouvelle « Structure de planification, de rapport et de responsabilisation » (SPRR) qui a été approuvée par le Conseil du Trésor. La conversion des comptes du greffe à cette nouvelle structure a été réalisée de la façon illustrée à la figure 2 suivante.

Figure 2 : Organisation et Dépenses 1996-1997 par Secteur d'Activité

	Budget 1996-97	Catégorie : OPÉRATIONS	Catégorie : SERVICES
(en millions de dollars)			
Bureau de l'administrateur	0,8	0,4	0,4
Sous-administrateur aux OPÉRATIONS			
Section d'appel	1,3	1,3	0
Section de première instance	3,7	3,7	0
Bureaux locaux	8,6	8,6	0
Soutien judiciaire	5,4	5,4	0
Sous-administrateur à la GESTION DES RESSOURCES			
Administration	9,6	7,7	1,9
Total	29,4	27,1	2,3

Figure 3 : Dépenses du greffe prévues et réelles par secteur d'activité

(million de dollars)

Activité	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Services du greffe	31,9	28,3	28,9	29,8	29,4
Total	31,9	28,3	28,9	29,8	29,4

Chapitre III : Rendement du greffe

A. Résultats escomptés : Tableaux des dépenses prévues et des dépenses réelles

Figure 4 : Besoins en ressources par catégorie de services et par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles pour 1996-1997 par catégorie de servi
(en millions de dollars)

Catégorie	Services du greffe	TOTAL
Activités du greffe	25,0	25,0
	24,4	24,4
Services généraux	4,8	4,8
	5,0	5,0
TOTAL	29,8	29,8
	29,4	29,4
% du TOTAL	100,0	100,0

Nota : les chiffres ombrés correspondent aux dépenses et recettes de 1996-1997.

Figure 5 : Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles pour 1996-1997 par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	dépenses de fonctionnement ¹	immobilisations	subventions et contributions votées	sous-total : dépenses brutes votées	subventions et contributions légales	dépenses totales brutes	moins les recettes à valoir sur le crédit	dépenses nettes totales
Opérations du greffe	474	29,8							29,8
	435	29,4							29,4
Total	474	29,8							29,8
	435	29,4							29,4
Autres recettes et dépenses									
Recettes créditées au Trésor									(0,8)
									(2,4)
Coût des services fournis par d'autres ministères									10,1
									10,1
Coût net du programme									39,1
									37,1

Nota : Les chiffres ombrés correspondent aux dépenses et recettes réelles pour 1996-1997.

1. Les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations du ministre sont incluses dans les dépenses de fonctionnement.

Résumé des résultats escomptés

Greffes de la Cour fédérale du Canada	
Secteur d'activité : Services du greffe	
pour permettre aux Canadiens :	à démontrer par :
de voir réaliser leurs attentes en ce qui concerne une plus grande souplesse de la part de la Cour afin de résoudre les différends sans préjudice, délais ou inconvénients excessifs	fin, en 1997, de la révision des Règles de la Cour en vue du passage au système de gestion des instances et au système de règlement extrajudiciaire des différends
Catégorie de services : opérations du greffe	
pour permettre aux Canadiens :	à démontrer par :
un accès physique ou technologique à des services du greffe sûrs et faciles à utiliser	sondage en cours auprès des usagers évaluation à venir des opérations en fonction des normes de rendement
d'utiliser les installations et les services de la Cour sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs : - service au comptoir et traitement des actes efficaces; - services d'huissier-audencier et de greffier courtois et efficaces	absorption des augmentations prévues de jusqu'à 20 % en ce qui concerne les nouvelles instances, les inscriptions dans le système de gestion des instances du greffe, les jours d'audience et les actes délivrés, tout en maintenant la qualité du service avec les ressources actuelles en 1996-1997. Contrôle en fonction des normes de rendement.
élaboration et mise en oeuvre de systèmes et appui aux nouvelles mesures prises pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations et des services offerts par la Cour	quelques projets à terminer en 1996-1997 : - gestion des instances - programme de réduction des délais - fixation automatique des dates d'audience - téléconférences - vidéoconférences
Catégorie de service : les Services généraux	
pour permettre aux Canadiens de :	à démontrer par :
bénéficier d'un personnel du greffe formé pour offrir un service de grande qualité aux plaideurs et à la Cour	fin de l'étape d'élaboration du programme de formation des préposés du greffe et fin de l'étape la mise en oeuvre prévue pour 1997.
bénéficier des installations, des ressources et de l'équipement nécessaires pour permettre à la Cour et au greffe de remplir leur rôle	les enquêtes menées auprès des clients au sujet de la prestation des services et les examens internes de gestion deviennent des outils habituels de gestion au greffe en 1997.

B. Rendement réel

Rendement du greffe

Catégorie des services du greffe

Priorité stratégique : veiller à ce que tous aient effectivement accès à la Cour

- Le Bureau du vérificateur général a entrepris en octobre 1994 un examen ministériel de la mission et des activités du greffe. Il a notamment examiné la possibilité de modifier la loi pour améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la rentabilité de la Cour fédérale et de la Cour de l'impôt. On s'attend à ce que le Bureau aborde les questions suivantes dans son rapport final : la fusion, la régionalisation ou le regroupement de la Cour fédérale avec d'autres organes judiciaires, la centralisation des activités des tribunaux judiciaires et des tribunaux administratifs dans un même édifice et la création de centres judiciaires fédéraux sur tout le territoire canadien. Les décisions que le ministre prendra à la suite de cet examen fourniront une orientation stratégique en ce qui concerne les activités de planification du greffe.
- Le processus de révision des Règles de la Cour est fondé sur les consultations que le Comité des Règles de la Cour fédérale mène partout au Canada. Ce comité est composé de plusieurs juges et représentants des barreaux provinciaux, et il est présidé par le juge en chef.

Le Comité des Règles devrait normalement publier le nouveau projet de Règles au commencement de 1998. À ce moment-là, le greffe sera en mesure de cerner les besoins en matière de soutien à la gestion des instances et au règlement extrajudiciaire des différends et d'autres éventuelles questions nouvelles. Le système de gestion des instances a pour principal objectif d'accélérer l'accès à la justice et le règlement des différends en confiant aux juges plutôt qu'aux parties la responsabilité du déroulement et de la gestion des instances. En règle générale, la gestion des instances implique que les causes sont gérées selon un processus et un échéancier prévisibles. Les nouvelles règles devraient entrer graduellement en vigueur au cours de l'année 1998. Les besoins généraux en matière de systèmes, de matériels et de logiciels appuyant le nouveau régime ont été analysés et l'on attend que les Règles soient révisées avant de les définir avec plus de précision.

- Avec l'appui du juge en chef, le greffe a adopté et publié des normes en matière de qualité de service au cours de l'exercice 1996-1997. Parmi les mesures prises pour mettre ces normes en oeuvre, mentionnons la consultation du personnel du greffe et des syndicats, la publication des normes dans les deux langues officielles et l'affichage des normes bien en vue dans les bureaux du greffe partout au Canada. L'élaboration d'une procédure de contrôle pour s'assurer que les normes sont respectées commencera au cours du prochain

exercice. Ces normes mettent l'accent sur l'accès du public à la justice et sur la fourniture par le greffe de services de grande qualité. Cette conception diffère de celles que les tribunaux d'autres États ont retenue, notamment aux États-Unis, où les normes sont considérées comme un moyen de mesurer le rendement interne. Des affiches et des présentoirs informent les justiciables des normes auxquelles le greffe adhère. Une enquête a été menée auprès des clients en vue de connaître les besoins particuliers des justiciables qui agissent devant la Cour ou le greffe sans avocat. L'administrateur a informé par lettre les juges et le personnel de la Cour que le greffe avait adopté des normes de service. La transition vers l'adoption du système de gestion des instances offre l'occasion idéale d'utiliser le contrôle du respect des normes pour mesurer les réactions de la clientèle face au nouveau régime.

- De façon générale, la charge de travail et la productivité du greffe ont continué à augmenter considérablement en 1996-1997. Les statistiques de fonctionnement qui sont données dans le tableau suivant indiquent que le nombre total de dossiers de la Cour continue à augmenter et que la Cour entend de plus en plus d'affaires. On peut en conclure que le greffe réussit de plus en plus à faciliter l'accès des justiciables à la Cour.

	Appel			Première instance		
	1995	1996	1997 (Prévisions)	1995	1996	1997 (Prévisions)
<i>Indicateur *</i>						
Nouvelles instances	941	1142	1008	23062	25019	24881
Causes inscrites	19736	24013	28800	164243	198506	213672
Affaires entendues	482	658	708	4377	4726	5028
Auditions	398	581	617	4461	4803	6075
Documents émis	18502	24149	19836	145925	172860	192340
Lettres émises	6281	11248	8372	27404	31385	32482

* *Concernant les indicateurs : ces statistiques appartiennent à l'année civile.*

Nouvelles instances : décisions des Canadiens qui engagent des procédures devant la Cour.

Causes inscrites : le nombre d'inscriptions enregistrées dans le système informatisé des dossiers.

Affaires entendues : ne comprend pas les requêtes sans comparution personnelle des parties.

Auditions : comprend le nombre d'instructions, de requêtes et de conférences préparatoires.

Documents émis et Lettres émises sont enregistrées dans le système informatisé de la Cour.

Catégorie de service des opérations

Priorités stratégiques :

- *Veiller à ce que tous aient la possibilité de faire régler leurs différends sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs.*
- *Procurer à la Cour le meilleur cadre possible pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles.*
- Ainsi qu'il a déjà été souligné dans le présent rapport, le greffe prévoit commencer à élaborer et à mettre en oeuvre des systèmes opérationnels et des systèmes de soutien pour faciliter la mise en place ses systèmes de gestion des instances et de règlement extrajudiciaire des différends dès la fin de la révision des Règles, qui est prévue pour le commencement de 1998. La transition vers le système de gestion des instances soulève des préoccupations particulières en ce qui concerne les affaires en suspens qui ont été introduites sous le régime des règles actuelles. Un train de mesures spéciales, appelé « **programme de réduction des délais** » ont été prises afin de préparer le système de gestion des instances. Ce programme spécial d'examen détermine l'avancement des instances qui sont déjà sous la surveillance de la Cour. Dans le cadre de la mise en oeuvre du système de gestion des instances, les besoins initiaux en ressources ont été satisfaits par des réaffectations internes et le report d'autres projets. Cette entreprise qui a été couronnée de succès permettra que la Cour résorbe pratiquement tout l'arriéré de causes d'ici la fin de 1997, y compris les quelque 7 000 instances introduites entre 1971 et 1980.
- La Cour examine toutes les affaires dans lesquelles les avocats demandent une instruction de plus de trois jours. Pour diminuer la durée des audiences, le juge en chef adjoint confie à certains juges la tâche de s'occuper de questions litigieuses dans des causes complexes comme celles visant les autochtones. Des conférences préparatoires au procès sont tenues pour accélérer le déroulement du procès ou pour obtenir un règlement total ou partiel d'une action. En diminuant le temps requis pour instruire des causes déterminées, la Cour peut entendre un plus grand nombre de procès grâce au temps ainsi gagné.
- Ainsi qu'il ressort des statistiques précitées sur l'accès général à la Cour, la charge de travail continue à augmenter dans tous les domaines du programme. Le greffe épaula activement la Cour en ce qui concerne l'application de la technologie, des systèmes opérationnels et de l'informatique pour permettre au nombre limité de juges qui composent la Cour d'être plus efficaces. Quelques-unes de ces nouvelles mesures sont dignes de mention.

Ainsi, la visualisation informatisée de certaines pièces et de certains documents a été utilisée dans de grands procès récents et dans un nombre important d'instances en matière d'immigration dans le cadre d'un projet pilote visant à déterminer si les outils technologiques seraient efficaces à plus grande échelle et à s'ajuster aux exigences de procès de plus en plus complexes, comme par exemple les affaires de nature commerciale ou celles qui intéressent les autochtones.

Pour certains types de requêtes, le recours à la téléconférence s'avère une méthode utile, efficace et rentable qui permet à des parties provenant de différents coins du Canada de participer aux audiences de la Cour. Cette façon de procéder est de plus en plus populaire : en 1989, sept téléconférences avaient été organisées, alors qu'en 1995, il y en a eu 540. Sur le seul plan des frais de déplacement, les parties et la Cour ont réalisé des économies considérables. Les frais supportés par les parties s'en trouvent ainsi réduits et la Cour est alors en mesure d'accélérer l'audition des demandes urgentes.

La Cour a également lancé un projet pilote dans le cadre duquel elle utilise la vidéoconférence pour les audiences qui obligeraient autrement les parties et la Cour à se déplacer. On pourra ainsi gagner beaucoup de temps et épargner beaucoup d'argent. Ce projet se poursuit en 1997.

Le nombre de nouvelles instances augmente de façon constante depuis plusieurs années, et cette tendance s'est maintenue comme prévu en 1996-1997. On a entrepris la mise au point d'un système informatisé de repérage des affaires en 1996-1997. Avec la nomination d'un plus grand nombre de juges et de juges adjoints, et compte tenu de l'objectif général visant à faciliter l'accès à la justice, le nombre de jours d'audience, de jugements, d'ordonnances et d'autres indicateurs continue d'augmenter.

Catégorie de service des Services généraux

Priorité stratégique : procurer à la Cour le meilleur cadre possible pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles.

- L'augmentation de la charge de travail que le greffe a connue au cours des dernières années, en raison notamment de la croissance rapide du nombre d'affaires d'immigration portant sur les réfugiés, s'est traduite par l'arrivée massive de nouveaux employés qui ne connaissaient pas bien le greffe et le milieu judiciaire. Par ailleurs, en raison des normes de service qu'il a adoptées en 1996, le greffe s'est engagé à fournir un service de grande qualité et à en répondre devant le public.

Compte tenu de la philosophie et des pratiques auxquels le greffe adhère depuis longtemps en matière de service, il est essentiel de donner à un effectif en constante évolution une formation structurée pour renforcer et perfectionner ses connaissances professionnelles. La section de la formation et du perfectionnement a commencé en 1995 à élaborer un programme de formation des préposés du greffe. Ce cours vise à favoriser l'avancement et le perfectionnement professionnels des préposés du greffe. L'enseignement des vingt modules de ce cours, qui portent sur l'acquisition de connaissances et de compétences, a commencé comme prévu en 1996. Toutefois, avec l'introduction prochaine du système de gestion des instances et du système de règlement extrajudiciaire des différends, l'enseignement de ce cours et du programme complémentaire de formation interne des gestionnaires a été suspendu en attendant la publication des nouvelles règles de procédure de la Cour. Le programme de formation interne des gestionnaires est nécessaire afin de donner au personnel une formation théorique et pratique sur des sujets intéressant la gestion comme la planification et la gestion des ressources humaines et le leadership et la motivation. La mise en oeuvre de ce programme se fera graduellement au cours des prochaines années et commencera à la fin de 1997.

- L'aménagement et la disponibilité d'installations appropriées constituent un facteur essentiel au bon fonctionnement de tout tribunal. Les salles d'audience de la Cour fédérale qui sont situées un peu partout au Canada ont continué à être louées (plus de 1 700 jours) à la Cour canadienne de l'impôt et à des offices fédéraux comme le Bureau du juge-arbitre, le Tribunal des droits de la personne, le Conseil canadien des relations du travail et diverses cours provinciales. Le greffe a poursuivi l'exécution de ses projets d'aménagement prévu au cours de l'exercice 1996-1997, en collaboration avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, notamment à Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary. Les baux ont été prolongés à Edmonton et Winnipeg et l'on prévoit remplacer le personnel du bureau local de St. John's (Terre-Neuve), qui se compose présentement d'employés provinciaux, par un personnel constitué d'employés fédéraux.

C. Examens des secteurs clés

Le 28 octobre 1994, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Allan Rock, a annoncé que le vérificateur général procéderait à un examen en vue de déterminer si des modifications législatives permettraient d'améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la rentabilité de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Le greffe lui a communiqué les renseignements nécessaires à la réalisation de cette étude. Le rapport final n'avait pas encore été déposé au 31 mars 1997.

Compte tenu de l'importance de cet examen pour le ministre et pour l'avenir de la Cour et du greffe, la haute direction a ordonné que toutes les activités prévues d'examen interne soient suspendues durant l'étude du vérificateur général. Il n'y a donc aucun examen interne clé à signaler pour l'instant.

Chapitre IV : Renseignements complémentaires

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du greffe

- Rapport annuel du juge en chef de la Cour fédérale
- Rapports de la Cour d'appel des cours martiales

Lois appliquées par le greffe

Lois appliquées par le greffe de la Cour fédérale du Canada

Le ministre est la seule personne qui est responsable devant le Parlement de l'application de la loi suivante :

Loi sur la Cour fédérale

L.R.C. (1985), ch. F-7

Le ministre est responsable avec d'autres devant le Parlement de l'application de la loi suivante :

Loi sur la défense nationale, articles 234sqq.

L.R.C. (1985), ch. N-5

C. Tableaux financiers récapitulatifs

**Crédits autorisés pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses
 Détail des besoins financiers par article (en millions de dollars)**

Crédit	1996-1997 Crédits totaux ¹	1996-1997 Dépenses
Cour fédérale du Canada		
Crédit 25 Dépenses de fonctionnement	27,1	26,7
(S) Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,7	2,7
Total des dépenses du Ministère	29,8	29,4

1. Tient compte du budget des dépenses principales, du budget des dépenses supplémentaire et des autres crédits autorisés.

Recettes portées au Trésor par secteur d'activité

(en million de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Opérations du greffe	1,0	3,3	1,0	0,8	2,4
Total des recettes portées au Trésor	1,0	3,3	1,0	0,8	2,4

Personnes ressources, Programme des services du greffe

Renseignements généraux

Adjointe exécutive à l'administrateur
434, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

(613) 995-4697

Télécopieur : (613) 941-6197

Ressources humaines

Cathryn Taubman
Gestionnaire intérimaire
434, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

(613) 995-4453

Opérations

Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur
434, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

(613) 992-8177

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

François Pilon
Administrateur de district
1801, rue Hollis, bureau 1720
Halifax (N.-É.) B3J 3N4

(902) 426-3282

Gestion des ressources

Greg Smith
Gestionnaire
434, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

(613) 946-4696

RÉGION DU QUÉBEC

Monique Giroux
Directrice régionale
30, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 3Z7

(514) 283-4820

Services de gestion

Robert Misener
Administrateur adjoint
434, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

(613) 995-4454

RÉGION DE L'ONTARIO

Peter Pace
Directeur régional
250, ave University, 3^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3E5

(416) 973-3356

Administration financière

Evelyn Burke
Directrice
434, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

(613) 995-4789

RÉGION DE L'OUEST

Charles E. Stinson, Directeur régional
Tour TD, 16^e étage
700, rue Georgia Ouest
Vancouver (C.-B.) V7Y 1B6

(604) 666-3232